



## calcul de la prime de licenciement

Par **rose62570**, le **19/07/2012** à **16:58**

bonjour,

je suis employée de maison a temps partiel j ai reçue ma lettre de licenciement date du 18 juillet 2012

j effectue donc mon préavis de 2 mois( + de 10 ans d ancienneté)

ma question est le calcul se faisant sur les 12 derniers mois a partir de la date de licenciement, je fus en arrêt maladie en juillet 2011 ( donc ce mois l a je n ai pas travaillée, ) mon employeur doit il le prendre en considération ou doit il se référer au mois précédent qui est juin 2011.

le calcul pouvant se faire aussi sur le 1/3 des 3 derniers mois mais en mai je n ai pas travaillée 3 jours a cause des jours fériés, donc baisses de salaire)

quel serait selon vous la méthode la plus avantageuse pour moi pour le calcul de la prime de licenciement?

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **19/07/2012** à **19:16**

Bonjour,

Il est étonnant que les jours fériés chômés ne vous aient pas été payés mais même si l'arrêt-maladie n'entre pas normalement dans l'ancienneté, l'indemnité de licenciement devrait être calculée sur la base d'un mois plein...